

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société « VEOLIA ENVIRONNEMENT »

Rabat, le 31 juillet 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 31 juillet 2026 le prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société « VEOLIA ENVIRONNEMENT » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 14 834 468 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales : VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT MAROC, VEOLIA ENVIRONNEMENT INDUSTRIES MAROC, AMENDIS, REDAL, AMANOR, VEOS DECHETS DANGEREUX et SOCIETE MAROCAINE DE BROyage ET DE RECYCLAGE DE MATIERE.

La période de souscription/rétractation s'étalera au Maroc du 1^{er} au 4 août 2026 (inclus).

Le prix de souscription est fixé à hauteur de 31,33 euros, soit 335,25 dirhams.

Le prospectus définitif est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.26-0118 en date du 19/03/2026 ;
- Le Document d'Information Clé et le règlement du compartiment « Plus 2026 » du FCPE « Sequoia Plus » agréé par l'AMF sous le numéro FCE20260036 ;
- Le Document d'Information Clé et le règlement du FCPE « Sequoia Relais 2026 » agréé par l'AMF sous le numéro FCE20260035 ;
- Le règlement du PEGI de Veolia Environnement et ses annexes.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus et sur le site internet de « VEOLIA ENVIRONNEMENT ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC : www.ammc.ma

CP/EM/036/2026

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

✉ OperationsFinancieres@ammc.ma

☎ 05 37 68 89 71